

Ouverture de séance à 18 heures 30.

Présents :

BERNAT Brigitte, DELBÈGUE Jean-Pierre, LAPORTE Patrick, PAUTY Jean-Claude, RIGAUD Julie, SOULIER Jean-Marc, SVOBODA François.

Absents excusés : BELLONCLE Cassandra (procuration à Jean-Marc SOULIER), MAUS Philippe (procuration à Patrick LAPORTE), SIERPAKOWSKI Claire.

Secrétaire de séance : Jean-Claude PAUTY.

Le compte-rendu de la séance du 22 septembre 2023 est adopté à l'unanimité sans modification.

1 Tableau des emplois

Le maire soumet au vote la modification du tableau des emplois rendue nécessaire par la réduction du temps de travail de Sylvain ARTIGE liée à son activité au lycée agricole de Neuvic, compensée par une augmentation du temps de travail de Jean-François TRESPEUCH. Par ailleurs, le remplacement de Félicie MIFSUD par Emilie SENENTE le samedi matin à l'agence postale est également enregistré. Le tableau des emplois ainsi modifié entrera en vigueur le 1^{er} novembre.

Résultats du vote : Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 0

2 Budget principal : décision modificative

Patrick LAPORTE, maire-adjoint, informe le conseil qu'il convient de modifier les imputations de crédits aux comptes D6064 et D67548 pour permettre le versement d'une subvention exceptionnelle à la coopérative scolaire. Il s'agit d'un transfert de 400 € d'un compte vers l'autre.

Résultats du vote : Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 0

3 Coopérative scolaire, subvention exceptionnelle

Monsieur le Maire propose au Conseil de verser une subvention exceptionnelle de 1 000 € à la coopérative scolaire pour permettre d'équilibrer les comptes de la coopérative scolaire jusqu'à la fin de l'année 2023.

Résultats du vote : Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 0

4 Transfert des biens du GSF d'Auchebie

Patrick LAPORTE, maire-adjoint, retrace l'historique des biens des sections et rappelle que le Conseil municipal s'est déjà déclaré favorable à ce transfert par délibération du 10 décembre 2021. La Préfecture ayant demandé de suivre une procédure particulière, cela nécessite une nouvelle délibération.

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU VENDREDI 27 OCTOBRE 2023

Il rappelle également les nombreuses réunions d'information organisées sur cette question (02/12/2015, 22/01/2016, 23/03/2021, 21/05/2021, 17/06/2021, 12/08/2021) et précise que l'ensemble des membres ont donné leur accord par écrit.

Il précise que le transfert de ces parcelles dans le patrimoine de la commune, entraînera de facto la disparition de la section d'Auchebie et la prise en charge par celle-ci des charges lui incombant et notamment l'arriéré des taxes foncières et le remboursement de l'emprunt souscrit en 1979 auprès du Fonds Forestier National pour un montant de 243 000 F. Le montant restant dû actualisé par l'état s'élevait en 2014 à 76 604, 13 € en 2014. Ce montant devra faire l'objet d'une nouvelle actualisation.

Le maire sollicite donc l'accord du conseil pour engager la demande de transfert auprès du Préfet.

Résultats du vote : Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 0

5 Transfert des biens du GSF de La Meynie

Les services de l'état ont souhaité qu'une délibération spécifique soit prise pour chaque section. En conséquence, un vote particulier est nécessaire, pour demander le transfert des biens du GSF de La Meynie. Le maire sollicite donc l'accord du conseil pour engager la demande de transfert auprès du Préfet.

Résultats du vote : Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 0

6 Bâtiments communaux

Des locataires ayant fait part de leur intérêt pour acquérir les maisons qu'ils occupent, des échanges ont lieu au sujet de la possibilité de mettre en vente ces bâtiments qui relèvent du domaine privé de la commune. Il en ressort que la municipalité n'a pas de projet en ce sens, mais qu'elle étudiera les éventuelles propositions d'achat qui nous seraient transmises. .

7 Schéma directeur d'alimentation en eau potable (SDAEP)

Patrick LAPORTE rappelle que la réalisation du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable par Haute-Corrèze Communauté a été lancée en 2017. En septembre 2022, le coût de l'opération était estimé à 35 292.00 € TTC. Des ajustements ont été nécessaires portant le coût à 38 800.80 € TTC.

Le conseil est sollicité pour approuver le nouveau montant du marché et autoriser le maire à signer l'avenant à la convention.

Résultats du vote : Pour : 9 Contre : 0 Abstentions : 0

Clôture de la séance à 19h15.

Prochaine réunion prévue le vendredi 8 décembre.

Le secrétaire de séance,



Jean-Claude PAUTY

Le maire,



Jean-Pierre DELBÈGUE.